

500 déclarations concernant la traite des êtres humains



Depuis le lancement du Bureau national d'enregistrement des déclarations contre la traite des êtres humains et l'exploitation en octobre 2015, 500 signalements ont été reçues par ACT212. Mais ce n'est que la pointe de l'iceberg, car de nombreuses victimes passent sous le radar. C'est pour les identifier que le Bureau national d'enregistrement des déclarations a été mis en service.

Aider rapidement et efficacement les victimes de la traite et de l'exploitation des êtres humains dans toute la Suisse : tel est l'objectif déclaré d'ACT212 et du Bureau national d'enregistrement des déclarations qui a ouvert le 18 octobre 2015. Ce mois-ci, ACT212 a reçu le 500^e signalement, mais les déclarations concernent plus de 570 personnes depuis le début. Qu'elles soient effectuées sur le site web ou par téléphone, seuls 10 % environ proviennent des victimes elles-mêmes ; le plus souvent, elles sont le fait de tiers qui ont observé quelque chose ou d'un proche. De nombreuses déclarations sont également faites anonymement. Les victimes sont majoritairement des femmes, souvent mineures. L'exploitation sexuelle représente la majorité des cas, même si l'exploitation du travail dans différents secteurs est de plus en plus signalée.

Dès qu'un signalement est reçu, les personnes concernées sont orientées, selon leurs besoins, vers des unités de police spécialisées, des centres de conseil aux victimes, des psychologues ou des refuges. « Les victimes de la traite des êtres humains et/ou de l'exploitation sexuelle devront parcourir un long chemin pour s'en sortir et cela exige beaucoup de courage ; elles doivent donc être encadrées de manière professionnelle », fait valoir Irene Hirzel, fondatrice et directrice d'ACT212. « Les 500 déclarations ne sont que la pointe de l'iceberg. Le nombre de cas non déclarés est énorme, car la traite des êtres humains existe aussi dans notre petite Suisse. »

C'est grâce au travail de sensibilisation d'ACT212 que l'on parvient à identifier les victimes et à demander des comptes aux auteurs. Le Bureau national d'enregistrement des déclarations contribue à la mise en lumière de plus en plus de cas de traite et d'exploitation des êtres humains dans tout le pays. Irene Hirzel poursuit : « Ce n'est qu'en observant très attentivement et en comprenant les mécanismes de la traite des êtres humains que nous pourrons en reconnaître les victimes et leur indiquer la voie pour sortir de cette situation. »

Berne, le 9 mars 2022
(env. 2450 signes)

Un cas parmi tant d'autres ...

Vanya a été amenée en Suisse pour travailler dans un ménage. À peine arrivée, son passeport lui a été retiré, elle a été enfermée, maltraitée, et a dû travailler durement du matin au soir et sans liberté d'action dans le ménage familial. Une voisine attentive a signalé le cas par téléphone à ACT212. La police est ainsi intervenue et Vanya a pu être libérée. Elle est aujourd'hui de retour dans sa famille en Bulgarie.*

** nom d'emprunt*

Lors du traitement des déclarations, les souhaits et les besoins des personnes qui les font sont toujours prioritaires.

Bureau national d'enregistrement des déclarations :

Ligne d'appel 0840 212 212/déclaration en ligne <https://meldestelle.act212.ch/fr>

Pour de plus amples informations :

Irene Hirzel, gérante, tél. 079 477 80 97

E-mail : irene.hirzel@act212.ch

www.act212.ch